



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu déposée le 8 février 2022

« Subventions en faveur des clubs sportifs féminins : comment procéder au rééquilibrage ? »

Lausanne, le 2 mai 2024

Rappel de l'interpellation

« Actuellement la part des subventions accordées aux clubs sportifs est massivement attribuée en faveur des clubs masculins par rapport aux clubs féminins. Comment la Municipalité compte-t-elle rééquilibrer cette répartition financière ? »

Selon un rapport publié par l'Office fédéral du sport en 2017, la proportion de femmes parmi les membres actifs dans le sport associatif ne représentait qu'un tiers (Lamprecht, Bürgi, Gebert & Stamm (2017) : Clubs sportifs en Suisse – Évolutions, défis et perspectives). En 2020, les femmes ont pratiqué en Suisse autant de sport que les hommes (Lamprecht, Markus, Rahel et Stamm, Hanspeter (2020) : Sport Suisse 2020. Activité et consommation sportive de la population suisse).

En mai 2021, la Municipalité a établi un rapport intitulé "La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre" comportant 19 actions prioritaires pour promouvoir l'égalité entre les sexes et dans le sport. Pour rappel, à Lausanne, conformément à l'article 5 alinéa 1 des Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif (Subventions et aides dans le domaine sportif), les associations et clubs sportifs doivent remplir cinq conditions pour bénéficier de subventions :

- a) vouloir développer la pratique du sport au sein de la population ;*
- b) être constituée selon les dispositions des art. 60ss du Code civil suisse ;*
- c) avoir statutairement son siège sur le territoire de la commune de Lausanne ;*
- d) appartenir à une fédération sportive nationale ;*
- e) être inscrit auprès du Service des sports.*

À cela s'ajoute une subvention spécifique en faveur du sport féminin dont peuvent bénéficier les associations et clubs sportifs qui ont ou qui créent une équipe ou une section féminine et qui ont pour objectif leur participation aux niveaux supérieurs (ligue nationale A ou B ou dénomination équivalente) de la compétition de leur sport (art. 16 al. 1 Subvention et aides dans le domaine sportif).

Il ressort du rapport de la Municipalité que 22 % des ressources allouées aux associations et clubs sportifs ont été utilisées en 2019 pour la pratique sportive des filles et des femmes contre 78 % en faveur des garçons et des hommes et ce en raison principalement du fait que la pratique sportive des femmes de la région lausannoise se faisait principalement de façon autonome, en dehors des associations, clubs ou des structures privées. S'agissant du sport en club d'élite, seulement 4 % en faveur de ceux-ci a été mis au bénéfice des femmes.

Hormis les subventions individuelles pour les sportifs-ve-s d'élite (46 % accordées aux femmes contre 54 % accordées aux hommes), lesquelles tendent vers un équilibre, force est de constater que les subventions accordées aux clubs féminins peinent à atteindre une égalité de traitement ».

Introduction

Lausanne, capitale olympique, ville olympique, où le sport joue un rôle prépondérant, a souhaité faire un bilan de la place des femmes dans ce domaine, que ce soit dans sa pratique ou sa gouvernance.

Le rapport qui en découle, « La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre », publié en mai 2021, relève les déséquilibres existant entre femmes et hommes dans la pratique du sport à Lausanne. Les inégalités qu'il constate se trouvent à différents niveaux : gouvernance du sport, financement des associations et des clubs, sports collectifs d'élite, utilisation des équipements sportifs publics, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs.

Le rapport met également en lumière les obstacles principaux à la pratique du sport par les femmes :

- le manque de temps, souvent lié à une vie de famille ;
- les lieux, en partie associés à un sentiment ou à des expériences d'insécurité ainsi qu'au regard des autres, notamment les hommes ;
- le manque d'infrastructures et/ou l'appropriation de celles-ci par des groupes ou clubs d'hommes,

mais aussi que les femmes privilégient une pratique autonome du sport, car elle offre plus de flexibilité et s'adapte plus facilement à leur mode de vie et à leurs attentes.

Face à ces constats, la Municipalité s'est fixé comme objectifs de développer la pratique sportive des femmes et de veiller à l'égalité femmes-hommes dans le sport (égalité des chances, de traitement et de représentation). Pour y parvenir, elle a défini quatre axes de travail :

- œuvrer pour **une gouvernance égalitaire** dans les instances dirigeantes lausannoises du sport en favorisant la mixité et une représentation équilibrée des sexes tout en développant des indicateurs de l'égalité afin de suivre l'évolution des effets des mesures préconisées ;
- viser **une répartition financière égalitaire** des aides dans le domaine du sport, que ce soit en rééquilibrant les soutiens financiers au travers des subventions aux associations, aux clubs sportifs et aux comités d'organisation de manifestations, ou en soutenant des initiatives visant à la promotion de la pratique sportive auprès des femmes hors des structures organisées ;
- **développer la pratique sportive des femmes** en facilitant l'accès au sport et en multipliant les opportunités d'exercer une activité, que ce soit en encourageant leur participation au sein des structures organisées ou en soutenant la pratique en dehors des clubs sportifs, dans des structures privées ou de façon autonome ;
- **sensibiliser les différents actrices et acteurs** à l'égalité entre les sexes dans le sport et déconstruire les stéréotypes basés sur le genre,

ainsi qu'un plan d'action de 19 actions et 61 mesures à mettre en œuvre à l'horizon 2026.

Depuis le lancement du plan d'action en 2021, elle a déjà entrepris de nombreuses démarches pour atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, sur le plan financier d'abord, elle a notamment :

- créé le Fonds communal pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous en 2021, destiné à soutenir financièrement des projets lausannois en faveur du sport pour toutes et tous, du sport associatif et du sport-santé. Ce Fonds a aussi pour vocation de soutenir la promotion de l'égalité de genre dans le sport et le développement de la pratique sportive des femmes. Doté d'un capital initial de CHF 300'000.-, il est alimenté annuellement à hauteur de CHF 100'000.- ;
- octroyé un soutien financier croissant (+193% entre 2019 et 2023) aux clubs et associations qui créent ou développent activement un mouvement féminin en leur sein ;
- doublé la subvention « Sport féminin » qui s'élève désormais à CHF 100'000.- ;
- créé une subvention casuelle « Sport pour toutes et tous » dotée d'un montant de CHF 100'000.- permettant, dès 2024, de soutenir également des programmes et offres sportives se déroulant en-dehors des structures traditionnelles (clubs), là où les études ont montré que les femmes pratiquent plus volontiers ;
- débuté un processus de révision des règlements relatifs aux subventions et aides dans le domaine du sport de manière à les rendre plus égalitaires.

Elle a en outre œuvré sur les trois autres axes stratégiques, à savoir la gouvernance, les pratiques sportives et la communication, et a notamment :

- créé et lancé en 2021 une campagne de sensibilisation luttant contre les stéréotypes de genre dans le sport et mettant en avant des sportives de tous niveaux, pratiquant pour la plupart en club des sports à connotation masculine. Des initiations en non-mixité choisie ont été organisées dans le cadre de la campagne (notamment skateboard, cyclisme, waterpolo, boxe, tir à l'arc) et portées par ces sportives ;
- mis les moyens nécessaires depuis 2021 pour valoriser les sportives féminines – équipes ou individuelles – sur ses réseaux sociaux, notamment au travers de la campagne « Au cœur des équipes élites lausannoises ». Des initiations en non-mixité choisie ont été organisées en 2023 et 2024 dans le cadre de la campagne susmentionnée et portées par des sportives évoluant en LNA ou LNB ;
- organisé en 2022 de multiples animations mixtes ou en non-mixité choisie sur le thème du vélo en marge du Tour de France, du Tour de Romandie masculin et du Tour de Romandie féminin, réunies sous le label « 2022, Année du Vélo », notamment en collaboration avec des clubs et des associations locales. Celles-ci veillaient, en particulier, à encourager la population féminine à découvrir le cyclisme, à changer les représentations et à lutter contre les stéréotypes ;
- fait dès 2022 des Halles sportives de Beaulieu une plateforme pour le développement d'associations sportives ciblant la participation des femmes ;
- construit et inauguré en 2023 de nouveaux vestiaires au centre sportif de Chavannes – géré par la Ville de Lausanne – permettant d'améliorer les conditions d'accueil des équipes féminines de rugby et de football avec des vestiaires dédiés ;
- lancé et développé depuis 2022 une plateforme d'échange entre les associations et clubs sportifs, sous la forme d'un événement régulier, le Forum des Clubs sportifs lausannois. Cette plateforme est notamment utilisée pour sensibiliser les dirigeant-e-s de clubs et partager les bonnes pratiques en matière de programmes sportifs inclusifs dans le sport associatif ;

- affiné la récolte de données auprès des clubs, afin d'obtenir une vision plus précise de l'évolution de la pratique sportive tout au long de la vie. Aussi, des données complémentaires relatives à la répartition hommes-femmes dans l'encadrement sportif (comité et monitorat) ont systématiquement été collectées. La collecte de données sexuées a, en outre, été élargie à toutes les manifestations sportives gérées par le Service des sports ou soutenues par ce dernier afin d'avoir une représentation précise de la participation selon le sexe ;
- constitué un groupe de femmes journalistes qui, depuis 2023, sont mobilisées comme animatrices et commentatrices dans les manifestations sportives organisées par la Ville de Lausanne, rôle qui n'était jusqu'alors endossé que par des hommes ;
- formé l'ensemble du personnel administratif du Service des sports à l'écriture et à la communication visuelle inclusives ;
- contribué à la lutte contre le harcèlement dans le sport lausannois, promouvant au sein des milieux sportifs, ainsi que dans les installations sportives, le dispositif de la Ville permettant aux victimes et aux témoins de harcèlement de signaler des cas. En outre, l'ensemble du personnel des piscines et patinoire communales a été sensibilisé aux enjeux d'égalité au travers d'une formation visant à les équiper au mieux pour prévenir et faire face à des potentielles situations d'abus dans ces établissements et assurer la prise en charge des victimes. Enfin, une page internet sur le portail de la Ville recense certains des outils et soutiens à disposition des victimes ou des témoins dans le contexte sportif notamment ;
- institué le Prix Sport & Egalité qui vise à récompenser une personne ou une entité qui s'est particulièrement distinguée pour le développement, l'encouragement et le renforcement de la présence des femmes dans le sport et/ou pour son engagement en faveur de l'égalité de genre dans le sport à Lausanne.
- enfin, la Municipalité porte le programme Sports-Passion et est très impliquée dans le programme des Panathlon Family Games, qui ont tous deux vocation d'initier les enfants à des sports en collaboration avec les clubs et associations locales. Depuis 2023, des athlètes féminines – des « role models » – participent activement aux initiations pour inspirer les enfants et permettre notamment aux filles de s'identifier à des modèles féminins dans des sports socialement connotés masculins.

A ce jour, plus de la moitié des 61 mesures du plan d'action sont terminées, et seules neuf n'ont pas encore été initiées.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quel pourcentage de subventions a été accordé aux clubs sportifs féminins ou comportant des équipes féminines en 2020 et 2021 ?

Le diagnostic interne publié en 2021 se basait sur les données de l'année 2019. En 2020, le monde du sport a été fortement impacté par la pandémie. Cette année extraordinaire n'étant comparable à aucune autre, elle n'a pas fait l'objet d'analyse. En revanche, depuis 2021 et le début de la mise en œuvre du plan d'action, les subventions font l'objet d'analyse sous l'angle du genre. Aucune donnée sur la répartition femmes-hommes n'était récoltée systématiquement auparavant.

Ainsi, en 2021, 85 associations et clubs sportifs lausannois ont bénéficié d'une aide financière de la part de la Ville de Lausanne au travers de son programme de soutien aux clubs contribuant au développement de la pratique sportive des juniors (de 5 à 20 ans), des aîné-e-s et des personnes en situation de handicap. Sur ces 85 associations et clubs, seuls huit étaient soit entièrement masculins, soit entièrement féminins (à parité : quatre clubs entièrement féminins et quatre clubs entièrement masculins). Les 77 autres étaient mixtes.

Sur les CHF 1'060'000.- alloués à ces 85 associations et clubs sportifs, 36.5 %, soit CHF 386'900.-, l'ont été pour des femmes (clubs entièrement féminins ou équipes féminines/pratiquantes dans des clubs mixtes) et 63.5 %, soit CHF 673'100.-, pour des hommes.

En ce qui concerne l'aide aux futur-e-s sportif-ve-s d'élite, sur les 44 bourses attribuées en 2021, 18 l'ont été à de futures sportives d'élite, soit 41%, et 26, soit 59 % à de futurs sportifs d'élite. En ce qui concerne les montants alloués, les sommes versées au profit des futures sportives d'élite représentent 35.5 % des montants.

Quant à l'aide aux sportif-ve-s d'élite, huit bourses ont été attribuées, dont trois à des femmes, soit 37.5 % pour un montant représentant 37.5 % des sommes versées.

Enfin, relevons que les dispositions règlementaires municipales en matière de subventions et d'aides dans le domaine sportif prévoient de soutenir financièrement les clubs désireux de créer ou de développer un mouvement féminin en leur sein. En 2021, 13 sections, pour un montant total de CHF 47'000.-, ont bénéficié de ce soutien.

En 2023, 72 associations et clubs sportifs lausannois ont bénéficié d'une aide financière de la part de la Ville de Lausanne au travers de son programme de soutien aux clubs contribuant au développement de la pratique sportive des juniors (de 5 à 20 ans), des aîné-e-s et des personnes en situation de handicap. Sur ces 72 associations et clubs, seuls huit étaient, soit entièrement masculins (trois clubs), soit entièrement féminins (cinq clubs). Les 64 autres étaient mixtes.

Sur les CHF 1'125'389.- alloués à ces 72 associations et clubs sportifs, 32.4 %, soit CHF 365'046.-, l'ont été pour des femmes (clubs entièrement féminins ou équipes féminines/pratiquantes dans des clubs mixtes) et 67.6 %, soit CHF 760'343.-, pour des hommes.

En ce qui concerne l'aide aux futur-e-s sportif-ve-s d'élite, sur les 49 bourses attribuées en 2023, 21 l'ont été à de futures sportives d'élite, soit 42.9 %, et 28 à de futurs sportifs d'élite soit 57.1 %. En ce qui concerne les montants alloués, les sommes versées au profit des futures sportives d'élite représentent 44.2 % des montants.

Quant à l'aide aux sportif-ve-s d'élite, sept bourses ont été attribuées, dont trois à des femmes, soit 42.9 %. En ce qui concerne les montants alloués, les sommes versées au profit des sportives d'élite représentent 55.8 % des montants.

Enfin, relevons que les dispositions règlementaires municipales en matière de subventions et d'aides dans le domaine sportif prévoient de soutenir financièrement les clubs désireux de créer ou de développer un mouvement féminin en leur sein. En 2023, 21 sections, pour un montant total de CHF 57'800.-, ont bénéficié de ce soutien.

Question 2 : Quel pourcentage a été accordé aux clubs mixtes ?

Comme indiqué en réponse à la question précédente, en 2021, les aides au développement de la pratique sportive des juniors, des aîné-e-s et des personnes en situation de handicap

ont été versées à 77 clubs comprenant à la fois des pratiquantes et des pratiquants, des équipes féminines et masculines, voire mixtes, soit 90.6 % des clubs ayant bénéficié de ce type d'aide.

En 2023, ce pourcentage de clubs mixtes s'élève à 88.89 %.

Question 3 : Comment la Municipalité vérifie-t-elle quelle part des subventions accordées aux clubs sportifs mixtes est consacrée à la pratique sportive féminine ?

En dehors des montants versés spécifiquement dans le cadre de l'aide en faveur du sport féminin et uniquement consacrés à la création ou au développement d'équipes ou de mouvements féminins au sein de clubs, les subventions octroyées aux clubs, doivent avant tout permettre leur bon fonctionnement global et ne sont pas attribuées spécifiquement.

Question 4 : La Municipalité a-t-elle eu un retour des clubs sportifs féminins faisant état d'un impact réel sur la promotion du sport pratiqué par les femmes ?

Si la Municipalité ne dispose pas encore de retours précis quant à l'impact de son plan d'action et des mesures qu'il annonce et qui se mettent progressivement en place, elle relève toutefois l'augmentation significative du nombre de demandes de clubs et d'associations afin de bénéficier des aides financières en lien avec la création ou le développement d'un mouvement féminin en leur sein. Ainsi, six sections ont été soutenues en 2019 pour un total de CHF 19'700.-, contre 21 sections soutenues en 2023 (soit +250% par rapport à 2019) pour un total de CHF 57'800.- (soit +193% par rapport à 2019). En outre et à titre d'exemple, différentes équipes féminines ont témoigné d'une meilleure attention médiatique, d'une augmentation du recrutement de nouvelles membres et d'une visibilité croissante de leur entité à la suite de la campagne de la Ville « Au cœur des équipes élites lausannoises ».

Question 5 : Quels objectifs de rééquilibrage des ressources la Municipalité poursuit-elle ?

5a : Estime-t-elle avoir contribué de manière satisfaisante à ce rééquilibrage ?

Atteindre l'égalité de genre, qu'elle soit dans le sport ou ailleurs, est un défi majeur et prend du temps. La Municipalité, au travers de son rapport « La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre », a relevé les problèmes et les obstacles qui affectent le développement de la pratique sportive par les femmes et a présenté un plan d'action comprenant 19 actions prioritaires et 61 mesures pour les solutionner.

L'objectif de la Municipalité est d'atteindre l'égalité dans le sport, pour que chacune et chacun puisse avoir les mêmes chances dans l'accès à la pratique du sport ou de l'activité physique qu'il ou elle aura choisi de pratiquer.

Concernant la deuxième question, il est encore trop tôt pour tirer un bilan des actions menées depuis la publication du rapport « la politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre » et la mise en œuvre de son plan d'action qui est encore en cours. Néanmoins, la Municipalité est confiante dans l'impact positif qu'auront ce plan et ses mesures pour plus d'égalité dans le sport lausannois.



Question 6 : La Municipalité envisage-t-elle d'autres mesures que celles purement financières afin de permettre aux femmes de pouvoir pratiquer leur sport de prédilection dans de meilleures conditions, soit dans les mêmes conditions, que pour les hommes ?

Lutter contre les inégalités dans le sport nécessite des mesures prises à de multiples niveaux et les subventions sont un levier important, mais pas unique.

Comme évoqué en préambule, le plan d'action développé dans le rapport « la politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre » identifie et définit quatre axes de travail : gouvernance, finances, pratique sportive, sensibilisation et communication. La Municipalité agit sur ces quatre niveaux simultanément avec un double objectif :

- d'une part, développer la pratique sportive des femmes ;
- d'autre part, veiller à l'égalité femmes-hommes dans le sport.

Les actions menées et les progrès réalisés jusqu'à présent sont encourageants, mais ils mettent également en lumière des défis importants. La Municipalité souhaite apporter les solutions nécessaires pour les surmonter et poursuivre ses efforts en la matière jusqu'en 2026 et au-delà.

Question 7 : La Municipalité partage-t-elle l'avis qu'une intégration égale des hommes et des femmes dans les pratiques sportives organisées en club est l'objectif à atteindre, et par quels moyens compte-t-elle y parvenir ?

À Lausanne, les femmes pratiquent une activité sportive principalement en dehors des associations et des clubs sportifs, de façon autonome ou dans des structures privées. En 2019, 28 % des membres des 215 associations et clubs sportifs évalués étaient des filles ou des femmes. L'enquête conduite auprès des femmes de la région lausannoise permet d'interpréter cette tendance structurelle. Les résultats montrent que les femmes privilégient une pratique autonome du sport, car elle offre plus de flexibilité et s'adapte plus facilement à leur mode de vie et à leurs attentes. Ils mettent aussi en évidence que les femmes sont moins orientées vers la performance et la compétition, très présentes dans les clubs, et sont motivées davantage par des objectifs de plaisir et santé.

La Municipalité soutient les associations et clubs sportifs qui intègrent ces paramètres et adaptent leurs offres et leurs structures en développant par exemple :

- des projets pilotes pour inciter les femmes à tester des sports connotés masculins ;
- des équipes féminines dans des sports majoritairement pratiqués par des hommes ;
- des sections féminines ou mixtes dans les sports individuels ;
- des sections loisir et santé sans compétition.

Au travers du plan d'action issu du rapport « La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre », la Municipalité a pour objectif de renforcer les mesures et les moyens mis en œuvre pour faciliter l'accès au sport et multiplier les opportunités offertes aux femmes d'exercer une activité sportive tout au long de leur vie.

Il ne s'agit donc pas uniquement de les encourager à pratiquer du sport au sein d'un club, mais également de les soutenir dans leur pratique non structurée, en proposant et en soutenant des offres alternatives à celles des clubs.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Thanh-My Tran-Nhu.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 2 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

